

Mairie d'Orrouy

83 Rue Montlaville

60129 ORROUY

COMMUNE D'ORROUY

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.8- NOTICE SANITAIRE



2 bis, Rue Louis Armand
60800 CREPY-EN-VALOIS
Tel : 03.44.59.10.81 – Fax : 01.60.09.19.72
urbanisme@cabinet-greuzat.com
<http://www.cabinet-greuzat.com>

*Vu pour être annexé à la
délibération d'approbation
du Conseil Municipal en
date du : XX/XX/2021*

Le Maire

I.	La notice des déchets	3
I.1	La situation administrative	3
I.2	Le ramassage	3
I.2.1	Les déchets ménagers	3
I.2.2	L'apport volontaire.....	4
I.2.3	Les encombrants	4
I.2.4	Les déchets toxiques.....	4
I.2.5	Les déchets verts	4
I.3	Les déchetteries.....	4
I.4	Le traitement	5
II.	La Notice Assainissement	7
II.1	La Situation Administrative	7
II.2	Le zonage d'assainissement	7
II.3	La station d'épuration	7
II.4	L'état actuel.....	8
III	– LA NOTICE EAU POTABLE	9
III.1.	La situation administrative.....	9
III.2.	L'état actuel	9
III.2.1.	La ressource et la production.....	9
III.2.2	Le descriptif de la distribution	9
III.2.3	Le stockage	9
III.2.4	La qualité et le contrôle sanitaire	10

I. LA NOTICE DES DECHETS

I.1 LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) adhère au Syndicat Mixte de la Vallée de L'Oise (SMVO), qui compte 311 communes regroupées en 16 intercommunalités. Le SMVO exerce la mission de traitement des déchets ménagers et assimilables pour 490 637 personnes.

La CCPV a transféré ses compétences en matière de transport, de traitement et de valorisation des déchets au Syndicat qui assure les services suivants :

- Transport ferroviaire des déchets
- Tri des emballages et papiers
- Valorisation énergétique des déchets résiduels
- Exploitation d'un réseau de déchetteries
- Compostage des déchets végétaux.

La collecte des déchets est à la charge de la Communauté de Communes qui l'a confiée à Véolia.

I.2 LE RAMASSAGE

I.2.1 Les déchets ménagers

Sur le territoire d'ORROUY les **ordures ménagères** s'organisent de la façon suivante :

- Ordures ménagères : en porte à porte, une fois par semaine le vendredi.
- Déchets recyclables : en porte à porte, une fois par semaine, le Jeudi.
- Végétaux : en porte à porte, une fois par semaine du 20 Mars au 21 Novembre le Mercredi.
- Encombrants : sur rendez-vous
- Verre : Point d'apport volontaire.

En 2016, 244 kg d'ordures ménagères ont été collectés par habitant à l'échelle de la CCPV et chaque habitant a trié en moyenne 148 kg de déchets valorisables.

En 2018, la Communauté de Communes du Pays de Valois a modernisé la collecte des déchets ménagers pour améliorer le fonctionnement du service et accompagner le développement du tri des déchets recyclables. Les camions de collecte sont équipés de bras articulés mécanisés, pour la prise des bacs à ordures ménagères et des emballages.

Ce qui a changé :

- **La collecte des papiers et des emballages recyclables est désormais hebdomadaire.**
- **Collectes des rues étroites du Valois** : elles sont assurées par une petite benne traditionnelle et la collecte se fait en bacs classiques ou en sacs pour les ordures ménagères et emballages.
- **De nouveaux bacs** : pour les nouveaux arrivants, merci de faire la demande au 03 44 88 30 91. Ces bacs sont enregistrés à l'adresse à laquelle ils appartiennent. Ne pas les emporter en cas de déménagement.
- **Collecte des déchets verts** : les bacs roulants de 240L ou 2x120L normés EN-840 1-6 sont obligatoires (pas de sac) et leur fourniture est à votre charge.

I.2.2 L'apport volontaire

Sur le territoire d'ORROUY les apports volontaires se font dans la déchetterie située à Crépy-en-Valois.

La collecte du verre dans les bornes installées dans chaque commune.

I.2.3 Les encombrants

Sur le territoire d'ORROUY les encombrants sont collectés sur rendez-vous.

I.2.4 Les déchets toxiques

Pour des raisons de sécurité, mais également par application de nouvelles réglementations, toujours plus contraignantes pour ses agents et ses installations, le service de collecte de l'amiante lié est interrompu depuis 2013 sur les 5 déchetteries VERDI.

Le service de collecte et de traitement des seringues usagées en déchetterie pour les patients en auto-traitement a pris fin en juin 2014. Désormais, les pharmacies prennent en charge le service de collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants) auprès des patients, selon les dispositions communiquées sur le site : www.dastri.fr.

I.2.5 Les déchets verts

Dès le printemps et jusqu'à la fin de l'automne, un service de ramassage de déchets de jardin est offert par la CCPV. Sont autorisés par foyer et par jour de collecte : **1 bac roulant de 240 litres aux normes (ou) 2 bacs roulants de 120 litres (ou) 3 fagots liés avec de la ficelle naturelle (de 25 kg maximum chacun)**

I.3 LES DECHETTERIES

L'accès à la déchetterie est autorisé sur la stricte présentation d'un badge nominatif, en téléchargeant la fiche de demande de carte disponible en cliquant sur le bouton proposé ci-contre. Chaque compte est crédité de 50 passages par an, en respect avec la limitation de volume par usager (4m³ par jour pour les particuliers).



Déchetterie de CREPY-EN-VALOIS

ADRESSE : RD 332, Route de Levignen, 60800 Crépy en Valois

HORAIRES

Du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

Dimanche : de 9h à 12h

Fermeture les lundis et jours fériés

I.4 LE TRAITEMENT

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN PLUSIEURS ÉTAPES

La réception et le stockage

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal. Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables.

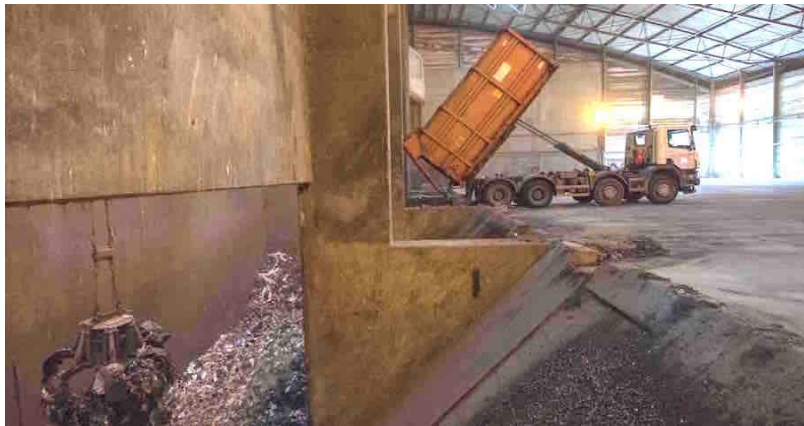
Tous les camions vident leur chargement dans la fosse de réception commune aux deux lignes, située dans un bâtiment clos, le hall est mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs et l'envol de déchets, et ce qui permet le soufflage de l'air primaire dans les fours.



La combustion

Les déchets sont brassés (mélange afin de les homogénéiser) et repris par des grappins pour être déversés dans les trémies de chargement des fours. Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales. Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter :

- Un temps de séjour suffisant ;
- Une température adéquate ;
- Un apport d'air.



Sur la grille, il y a 4 phases

- Phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air
- Phase de pyrolyse ;
- Phase de combustion ;
- Phase de finition.

Dans le prolongement de chaque four, les fumées d'incinération sont acheminées dans les



chaudières permettant de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400°C.

Chaque chaudière est constituée

- D'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes ;
- D'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.

Le Traitement des fumées

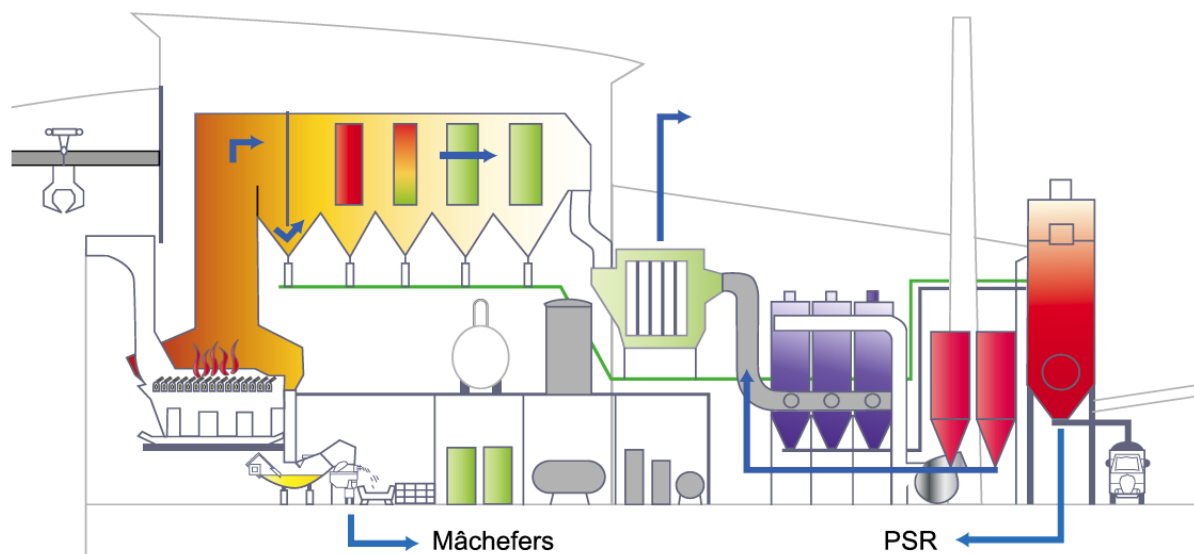
Il s'agit d'un traitement de type sec à double filtration.

Les étapes sont les suivantes :

1. En sortie de chaudière, les fumées passent à travers un électrofiltre qui les débarrasse des cendres volantes (dépoussiérage pour la réduction de la concentration). Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun. On parle également de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont envoyés dans un centre de stabilisation et de stockage de déchets dangereux.
2. Il y a un traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide ;
3. Il y a également injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes, présents dans les fumées.

Les gaz épurés sont évacués à l'aide d'un ventilateur de tirage par une cheminée équipée d'analyseurs de gaz qui vérifient la qualité des émissions gazeuses avant de les envoyer à l'atmosphère.

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



II. LA NOTICE ASSAINISSEMENT

II.1 LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune adhère au Syndicat Intercommunal d'As-sainissement de la Vallée de l'Automne (SIAVAL) qui est en charge de la gestion des eaux usées des communes de Béthancourt, Gilocourt, Glaignes, Orrouy et Sé-ry-Magneval, correspondant à 73899 m³ d'eau assujettis à l'assainissement (contre 67273 en 2015)

La société SAUR assure l'exploitation du réseau et de la station d'épuration qui se situe sur le territoire d'Orrouy.

II.2 LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le territoire d'Orrouy est couvert par un zonage d'assainissement des eaux usées qui définit un réseau d'assainissement de type collectif et séparatifs sur l'ensemble du bourg.

La commune d'Orrouy ne dispose pas d'un réseau d'eaux pluviales. Le zonage d'assainissement des eaux pluviales est en cours d'élaboration.

II.3 LA STATION D'EPURATION

Mise en service en 1993, la station d'épuration a une capacité de 2500 Equivalents par Habitant. Les PLU des 5 communes du syndicat, approuvés ou en cours d'élaboration, envisagent une population à l'horizon 2030 qui s'élèverait à un peu moins de 2400 habitants. Sur cette base, la station d'épuration est en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs.

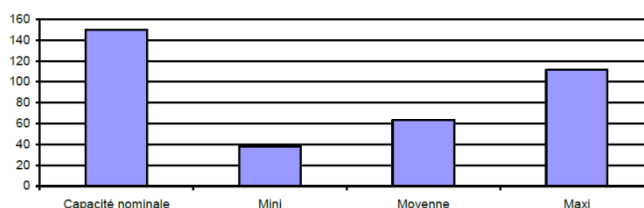
La station assure également une prestation de services pour traiter les boues des stations de Bonneuil-en-Valois et de Morienvil. Avec un système de traitement par boue activée, les performances de la station sont bonnes. Un projet de traitement des déchets médicamenteux est en outre à l'étude.

Le rejet s'effectue à la confluence des rivières de l'Automne et de la Saint Marie. Conformément à l'arrêté d'exploitation du 8 juin 2010 et au nouvel arrêté national du 21 juillet 2015, la station d'épuration est considérée conforme pour l'année 2016 sur tous les paramètres.

STEP de Siaval - Orrouy

Lieu
Date de mise en service
Capacité nominale
Charge nominale en débit
Charge nominale en DBO5
Charge nominale en DCO
Nature de l'effluent
Description
Filière eau
Filière boue
Equipement de télésurveillance
Groupe électrogène
Milieu récepteur

ORROUY
1993
2500 Eq. Hab
375 m³/j
150 kg/j
375 kg/j
Domestique séparatif
-
Traitement secondaire
Epaississement et déshydratation
OUI
NON
Automne



	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne
Débit journalier en entrée station (m ³ /j)	375	133	571	266.6
Charge en DCO (kg/j)	375	99.4	245.2	143.8
Charge en DBO5 (kg/j)	150	37.8	111.5	63.4
Charge en MES (kg/j)	225	21.8	116.5	52.6
Charge en NTK (kg/j)	-	18.8	33.4	23.5
Charge en P (kg/j)	-	1.9	2.7	2.2

II.4 L'ETAT ACTUEL

Le réseau en bon état fonctionne correctement. En 2016, la commune compte 221 branchements et le volume consommé s'élève à 19861 m³, soit 24% de plus qu'en 2015.

Le hameau de Champlieu et les constructions des Eluats ne bénéficie pas de l'assainissement collectif. Les ouvrages d'assainissement individuel sont gérés et contrôlés par le SPANC relevant de la CCPV.

III – LA NOTICE EAU POTABLE

III.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune d'Orrouy appartient au Syndicat Inter-communal des Eaux d'Auger-Saint-Vincent/Duvy qui gère l'approvisionnement en eau potable des 12 communes du syndicat, ainsi que celui de Crépy-en-Valois et d'Ormoy-Villers. L'entretien et l'exploitation du réseau est confié à la SAUR par le biais d'une délégation de service public, objet d'un contrat signé en 1999, reconduit pour 15 ans en 2016.

III.2. L'ETAT ACTUEL

La commune est alimentée en eau potable par les forages d'Auger-Saint-Vincent.

II.2.1. La ressource et la production

La commune d'Orrouy est traversée par les rivières de l'Automne et de la Sainte Marie, pour lesquelles le SDAGE fixe les objectifs de qualité.

Orrouy est située au niveau de la masse d'eau souterraine de l'Eocène du Valois au bon état chimique et quantitatif à maintenir.

La commune ne présente pas de points de captage sur son territoire. Les captages les plus proches se situent à Néry, Pierrefonds et Auger-Saint-Vincent et leurs périmètres de protection n'atteignent pas le village.

III.2.2 Le descriptif de la distribution

En 2016, le nombre d'abonnés s'élève à 2180, nombre en augmentation de 0,7% par rapport à 2015. La longueur du réseau de distribution est de 90,4 kms et son rendement s'élève à 94,76% (contre 91,98% en 2015). Le prix de l'eau au 1er Janvier 2017 est de 2,42 euros TTC/m³ pour un abonné domestique consommant 120m³.

Le diamètre des canalisations varie de 50 mm à 150 mm. Le rapport annuel de la SAUR de 2016 recommande de simplifier le réseau rue Montlaville en remplaçant les 2 à 3 canalisations qui passent dans la rue par une seule canalisation de diamètre 150.

Avec 21806 m³ d'eau consommés en 2016, la consommation d'eau potable du village a augmenté de plus de 21% entre 2015 et 2016. A l'échelle des communes du syndicat, la consommation d'eau potable a augmenté de 1,69% sur cette période, passant de 196689 m³ à 200005 m³.

III.2.3 Le stockage

Le stockage de l'eau nécessaire notamment aux 238 abonnés de la commune s'effectue grâce à un réservoir situé sur le territoire de Béthancourt-en-Valois d'une capacité de 250 m³. Le hameau de Champlieu est alimenté par un surpresseur.

III.2.4 La qualité et le contrôle sanitaire

Le SAGE signale que la concentration maximale en nitrates du captage peut ponctuellement dépasser le seuil de 50mg/l. A ce titre, deux des forages sont classés en captage prioritaire cas 4 et «Conférence Environnementale» selon le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands en 2012 et font l'objet d'actions renforcées afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Toutefois, avec une moyenne de 31.9 mg/l de nitrate, la teneur en nitrates de l'eau distribuée sur la commune respecte les normes exigées par la réglementation en vigueur, et selon le rapport annuel de la SAUR de 2016, la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est bonne.

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Le réseau ne présente aucun dysfonctionnement susceptible de gêner la distribution d'eau potable.